

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

### SOLUTIONS DE REPROGRAPHIE POUR LE GRETA NORD ISERE

#### REGLEMENT DE CONSULTATION

















##### **Personne publique contractante :**

Dénomination : GRETA NORD ISERE  
Type d'acheteur public : Etablissement Public Local d'Enseignement  
Adresse – ville – pays : 33, avenue d'Italie - CS 94002  
38307 BOURGOIN-JALLIEU Cedex  
France  
Téléphone : 04 74 28 04 86

Responsable du marché : M. CHASTEL Nicolas  
Ordonnateur du Greta Nord Isère  
Responsable du suivi de l'exécution du marché : Mme BERNIS Sonia  
Directrice du Greta Nord Isère  
Comptable assignataire des paiements : M. GUILLAUD Luc  
Agent Comptable

**Date limite de remise des offres :  
Vendredi 21 février 2025 à 18 heures**

## L'ESSENTIEL DE LA PROCEDURE

	Objet	Fourniture de solutions de reprographie (location et maintenance de matériel, location d'une solution « d'accounting »)
	Acheteur	GRETA NORD ISERE 33, Avenue d'Italie - CS 94002 38307 BOURGOIN-JALLIEU Cedex
	Mode de passation	Procédure adaptée
	Allotissement	3 lots
	Délai de validité des offres	90 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	Négociation	L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation. Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les candidats de son choix. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.
	Renseignements	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	Durée / Délai	48 mois
	Clause sociale	Sans
	Clause environnementale	Avec
	Codes CPV	Location de matériels de reprographie (CPV 30121100-4) Maintenance (CPV 50313200-4) Solution de gouvernance globale de périphériques d'impression et maintenance associée (CPV 79800000-2)
	Prix	Prix unitaires et forfaitaires
	Variation des prix	Avec
	Avance	Sans

## SOMMAIRE

Article 1 - PRESENTATION DE LA PROCEDURE ET DU MARCHÉ A CONCLURE .....	4
1.1. Mode de passation du marché .....	4
1.2. Pouvoir adjudicateur.....	4
1.3. Objet du marché .....	4
1.4. Durée du marché .....	5
1.5. Délai d'exécution .....	5
1.6. Décomposition en lots .....	5
1.7. Délai de validités des offres .....	5
1.8. Développement durable .....	5
1.9. Modalités de financement et de règlement.....	6
Article 2 - PRESENTATION ET CONDITION DE REMISE DES OFFRES .....	6
2.1. Retrait du dossier .....	6
2.2. Remise des offres.....	7
2.3. Date limite de remise des offres.....	7
2.4. Contenu des offres.....	7
Article 3 - EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTIONS DU MARCHÉ .....	8
3.1. Examen des offres.....	8
3.2. Modalités d'attribution du marché .....	9
Article 4 - RENSEIGNEMENTS .....	9
Article 5 - CONTENTIEUX .....	9
Article 6 - RESILIATION.....	9

## Article 1 - PRESENTATION DE LA PROCEDURE ET DU MARCHÉ A CONCLURE

### 1.1. Mode de passation du marché

La présente consultation porte sur un marché de fournitures et d'installation, passée selon une procédure adaptée (MAPA), en application des articles L2123-1 et R2123-1 et s. du Code de la Commande Publique.

### 1.2. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est le GRETA NORD ISERE, représenté par son ordonnateur, Nicolas CHASTEL.

Groupement composé de plus de 50 établissements scolaires implantés sur tout le territoire du Nord Isère, le GRETA NORD ISERE est la structure de l'éducation nationale qui met en œuvre des formations pour adultes et l'apprentissage.

Domiciliation du Pouvoir Adjudicateur :

GRETA NORD ISERE  
33, Avenue d'Italie  
CS 94002  
38307 BOURGOIN-JALLIEU Cedex

### 1.3. Objet du marché

La présente consultation porte sur la location et la maintenance de matériels de reprographie, et la location d'une solution de gouvernance globale de périphériques d'impression.

Les prestations sont à exécuter dans les locaux de l'établissement preneur public local d'enseignement désigné supra ainsi qu'aux différents sites composant le GRETA NORD ISERE aux adresses suivantes :

- GRETA NORD ISERE - BOURGOIN JALLIEU (38)
- POLE BATIMENT - VILLEFONTAINE (38)
- LYCEE ELLA FITZGERALD – ST ROMAIN EN GAL (69)
- LYCEE L'OISELET – BOURGOIN (38)
- LYCEE GAMBETTA – BOURGOIN (38)
- ROUSSILLON (38)
- PONT DE CHERUY (38)
- LA COTE SAINT ANDRE (38)
- LYCEE GALILEE (38)
- LA TOUR DU PIN (38)

Cette liste est indicative, et ne revêt pas de caractère définitif. Elle n'est pas limitative et peut évoluer en cours de marché, pour s'adapter au périmètre d'intervention du GRETA NORD ISERE.

#### **1.4. Durée du marché**

La date de prise d'effet du marché est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2025. Il est conclu pour une durée ferme de 4 ans, se terminant le 30 juin 2029.

#### **1.5. Délai d'exécution**

Les délais de livraison et d'installation des nouveaux matériels sont les suivants :

- Dans les 15 jours suivant la notification du marché, le chef de projet nommé par le titulaire prendra contact avec le service informatique du Greta Nord Isère afin d'établir un planning d'interventions relatif à l'exécution des prestations (livraison et mise en service des matériels neufs)
- Ce planning a pour objectif une livraison et une mise en service au plus tard à la date de prise d'effet du marché.
- Toutefois, pour tenir compte des contraintes d'organisation propres aux établissements scolaires et des fermetures estivales, le pouvoir adjudicateur pourra convenir de façon expresse avec le titulaire de dates de livraison et d'installation postérieures à la prise d'effet du marché, sans que cela soit plus tard que le 15 septembre 2025. Ce décalage possible de dates d'exécution n'a pas pour effet de prolonger la date de validité du marché, et donc de la maintenance associée aux machines concernées.

Les candidats auront pris en compte dans leurs offres toutes les contraintes liées aux locaux, à leur accès (différents sites) et aux horaires d'ouverture. Les livraisons sont à la charge du fournisseur franco de port et d'emballage.

#### **1.6. Décomposition en lots**

La consultation se compose de trois lots :

- Lot 1 : location de matériel de reprographie et maintenance associée
- Lot 2 : maintenance de matériels selon liste
- Lot 3 : location d'une solution de gouvernance globale de périphériques d'impression et maintenance associée

Pour chaque lot, un cahier des clauses particulières développe les spécificités administratives et techniques.

#### **1.7. Délai de validités des offres**

Le candidat est tenu par son offre pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

#### **1.8. Développement durable**

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable comme suit :

##### **Lot 1**

##### **Papier recyclé**

Les appareils proposés à la location doivent être capables d'utiliser du papier recyclé.

## **Lots 1 et 2**

### Gestion des emballages

Les emballages constituent un enjeu important dans la lutte pour la protection de l'environnement. À ce titre, le titulaire a l'obligation d'utiliser des emballages réutilisables, recyclés, recyclables ou réemployés. Il doit veiller à réduire le nombre d'emballages, en quantités, en volume et en poids. Les emballages restent la propriété du titulaire qui a l'obligation de les collecter en vue de leur recyclage ou de leur réutilisation.

### Gestion des déchets

Le titulaire est responsable de la valorisation ou de l'élimination des déchets générés par l'exécution des prestations pendant toute la durée du marché. Il est chargé de la collecte, du transport, de l'entreposage, du tri et de l'évacuation des déchets conformément à la réglementation en vigueur. Le mémoire technique produit lors du dépôt de la candidature doit détailler les mesures en lien avec cette clause (bac de collecte, périodicité du ramassage, modalités de traçabilité des déchets, etc.)

Le GRETA NORD ISERE se réserve la possibilité de demander au titulaire la preuve du respect de cette clause par tout moyen pertinent.

## **Lot 3**

### Impact carbone

La solution de gouvernance globale de périphériques d'impression peut être soit On Premise soit Cloud. Le candidat doit valoriser dans son mémoire technique l'impact carbone de la solution proposée et doit veiller à l'optimiser.

Le candidat veillera à expliciter dans son offre toutes les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour respecter la clause « développement durable » et présentera sa politique RSE en matière de développement durable.

### **1.9. Modalités de financement et de règlement**

Le règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délai de 30 jours après réception de la facture via le portail CHORUS, qui correspondra au service fait.

L'unité monétaire de paiement est l'euro.

## **Article 2 - PRESENTATION ET CONDITION DE REMISE DES OFFRES**

### **2.1. Retrait du dossier**

Le retrait du DCE se fait uniquement sur le site Internet de l'Association Professionnelle Nationale des personnels d'Intendance des établissements publics d'enseignement français (AJI), à l'adresse suivante : <http://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

Le site met à disposition des candidats une aide technique pour le téléchargement du dossier de consultation électronique de l'offre.

Il est demandé à tous les candidats de s'identifier avec une adresse courriel valide (par exemple [contact@entreprise.fr](mailto:contact@entreprise.fr)) sur la plateforme de dématérialisation lorsqu'ils retirent le dossier, afin de pouvoir communiquer avec eux tout au long de la procédure.

## **2.2. Remise des offres**

Tous les documents constituant, accompagnant, ou cités à l'appui des offres sont obligatoirement rédigés en langue française.

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les dossiers sous forme dématérialisée doivent être envoyés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'AJI à l'adresse suivante : <http://mapa.aji-france.com/>

Dans ce cadre, l'attention des candidats est attirée sur les avertissements et recommandations techniques suivants :

- **Programme malveillant** : le pouvoir adjudicateur n'assure pas la réparation des dossiers de réponse contenant un programme malveillant. Il est par suite recommandé aux candidats de vérifier leurs fichiers avec un antivirus performant et à jour. La simple suspicion de la présence d'un virus entraîne le rejet du dossier de réponse.
- **Format des fichiers** : les candidats reconnaissent être parfaitement informés de ce que les fichiers au format .exe ou .bat ne sont pas autorisés. Il est par ailleurs recommandé de ne pas utiliser certains outils, notamment les macros.
- **Nom des fichiers** : afin d'éviter tout blocage lors du téléchargement des fichiers sur le profil d'acheteur, il est recommandé d'éviter les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) : °, / \*, et de privilégier les caractères alphanumériques.
- **Lisibilité** : dans l'hypothèse où les candidats prévoient de scanner des documents, ils doivent s'assurer d'une définition suffisante garantissant leur lisibilité.
- **Délai de transmission** : Pour que le pli soit accepté, le téléchargement de l'enveloppe du candidat composant sa réponse doit être intégralement terminée à l'heure de clôture indiquée pour la présente consultation. A défaut, le pli sera déclaré hors délai. L'heure indiquée sur l'accusé de réception sera l'heure prise en considération.

## **2.3. Date limite de remise des offres**

La date limite de remise des offres sur la plateforme AJI est le **Vendredi 21 février 2025, 18 heures (Heure de Paris)**.

## **2.4. Contenu des offres**

Les soumissionnaires doivent produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Pièces de la candidature
  - Selon l'organisation choisie par le soumissionnaire, la lettre de candidature DC1 et/ou la déclaration du candidat DC2
  - En cas de groupement, le candidat remettra l'habilitation du mandataire par ses cotraitants dûment renseignée et signée
  - Pour les capacités techniques, professionnelles et financières, une présentation de l'entreprise (moyens en personnel et en matériel)
  - Un RIB
  - L'attestation sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
  - L'attestation d'assurance RC Pro
  - L'attestation sur l'honneur de non-emploi de travailleurs clandestins.
  - Un extrait Kbis
  - Les attestations de régularité fiscale et de vigilance sociale à jour
  
- Pièces de l'offre (par lot)
  - L'acte d'engagement à renseigner et signer
  - Les annexes à renseigner et signer
  - Le cahier des clauses particulières, avec la mention « lu et approuvé », à parapher par le candidat, à tamponner et signer
  - Un mémoire technique reprenant l'offre du candidat

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. En cas de recours à la sous-traitance, un formulaire DC4 « Déclaration de sous-traitance » sera obligatoirement transmis complété et signé des parties.

Seuls sont admis à soumissionner, les candidats remplissant les conditions générales fixées par les articles L2141-1 et s. et R2143-6 et s. du Code de la Commande Publique.

## **Article 3 - EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTIONS DU MARCHÉ**

### **3.1. Examen des offres**

Les offres irrégulières, inacceptables, inappropriées ou anormalement basses au sens des articles L2152-1 à L2152-6 du Code de la Commande Publique seront rejetées.

L'attribution de chaque lot sera faite à l'offre économiquement la plus avantageuse (Articles L2152-7 et L2152-8 du Code de la Commande Publique), qui sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre décroissant (chaque critère est détaillé dans les CCP).

<b>N°</b>	<b>Description</b>	<b>Pondération</b>
1	Valeur technique	50
2	Prix	40
3	Respect de l'environnement	10
Pondération totale des critères d'attribution :		100



L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les candidats de son choix. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

### **3.2. Modalités d'attribution du marché**

Les candidats seront informés des résultats de la consultation par courrier simple dans les 15 jours qui suivront la date de dépôt des offres.

## **Article 4 - RENSEIGNEMENTS**

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de Marilyne Jouve, Responsable Administrative et Financière :

GRETA NORD ISERE  
33, Avenue d'Italie - CS 94002  
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex  
[gretanisere@ac-grenoble.fr](mailto:gretanisere@ac-grenoble.fr) 04.74.28.04.86

Les renseignements concernant les clauses techniques du marché pourront être obtenus auprès de :

Service Informatique  
33 avenue d'Italie – CS 94002  
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex  
[it.gretani@gretani.com](mailto:it.gretani@gretani.com) 04 74 28 04 86

Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

## **Article 5 - CONTENTIEUX**

Tout contentieux qui naitrait du marché entre le soumissionnaire et le GRETA NORD ISERE relève de la seule compétence du Tribunal Administratif de Grenoble

## **Article 6 - RESILIATION**

En cas de refus de produire les pièces prévues aux articles R2143-5 et s. du Code de la Commande Publique ou d'inexactitude desdits documents et renseignements, le présent marché sera résilié aux torts du titulaire, par décision unilatérale de la personne publique.

En cas de non-respect des obligations contractuelles, le pouvoir adjudicateur pourra résilier le marché sans indemnité, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de 15 jours.

Bourgoin-Jallieu, le 15 Janvier 2025

L'Ordonnateur,  
Nicolas CHASTEL